

Perche Sowel : une mini-entreprise utile, durable et coopérative

À 20 ans, Sanaa Zouine se retrouve directrice générale de Perche Sowel. Cette entreprise éphémère, créée au lycée Jean-Monnet.

« **Le nom de la société est une composante de la région du Perche et du produit Sowel, né du mélange des deux mots anglais soap (savon) et towel (serviette)** », décrit Sanaa.

« **Le produit se présentera sous la forme d'un packaging duo composé d'une petite pastille qui, au contact de l'eau, se transforme en lingette réutilisable et d'une feuille de savon à usage unique. Il est abordable, utile en pleine crise sanitaire et dura-**

ble », détaille la jeune femme.

La savonnerie de La Chapelle-Montligeon est partenaire de l'opération, ainsi que les sections des métiers de la mode des lycées Flora-Tristan, à La Ferté-Macé, et Napoléon, à L'Aigle.

Pour la commercialisation, l'entreprise a réfléchi à plusieurs pistes : vente par internet, clique et collecte, des dépôts chez les commerçants... La communication est prévue par le biais des réseaux sociaux, de cartes de visite et de flyers.

Pour constituer Perche Sowel, le recrutement des responsables et des

assistants a été réalisé en visioconférence par le directeur et la directrice adjointe du Crédit Agricole de Mortagne dans le cadre du partenariat EPA (Entreprendre pour apprendre).

Économie sociale et solidaire

Les statuts de la société et l'organigramme sont ceux d'une Scop, (Société coopérative). « **C'est l'organisation voulue par nous tous, avec tout le monde au même niveau** », stipule Sanaa.

La création d'un poste de responsable du bonheur et du bien être a été

également souhaitée à l'unanimité. Emre occupe cette fonction. « **Toute l'équipe est à fond et tout le monde se sent bien** », constate-t-il.

Financièrement, la société débute avec un capital de 900 €, composé de 500 € issus de la vente par les étudiants de cent avances remboursables à 5 € l'unité et d'un don de 400 € par la boulangerie maison Deal, située à Longny-au-Perche.

À la liquidation de l'entreprise, prévue en juin 2021, 20 % des bénéfices seront versés à une association et le reste destiné aux associés pour un projet pédagogique.